

- 12.—DITTO du Revenu Provincial recueilli et reçu entre le 6e Janvier, 1808, et le 6e Janvier, 1809.
- 13.—ÉTAT qui montre les droits en vertu des Actes Provinciaux des 33e 35e 41e et 45e du Roi, et qu'après avoir déduit £ 2288 3 1 $\frac{1}{2}$ pour les dépenses de la collection, il reste (compris un surplus de £ 2566 15 2 $\frac{1}{2}$ de l'année dernière) une somme non appropriée de £ 16805 8 8 $\frac{1}{2}$ courant.
- 14.—DITTO des articles sujets aux droits en vertu des Statuts Provinciaux de la 33e 35e et 41e du Roi qui ont passé le *Côteau du Lac*, en allant dans le *Haut-Canada*, depuis le 1er. Janvier 1807, jusqu'au 31e Décembre 1808.
- 15.—DITTO des articles sujets aux droits en vertu de l'Acte Provincial de la 45e du Roi, qui ont passé le *Côteau du Lac*, en allant dans le *Haut-Canada*, depuis le 1er. Janvier 1807, jusqu'au 31e Décembre 1808.
- 16.—Extraits des *Warrants* accordés par Son Excellence Sir JAMES HENRY CRAIG, C. B. Capitaine Général et Gouverneur en Chef, pour le payement des salaires des Officiers du Conseil Législatif et de la Chambre d'Assemblée, et les dépenses contingentes d'iceux, pour l'année 1808.
- 17.—DITTO des *Warrants* accordés par ditto, en payement de la dépense civile du *Bas-Canada*, pour l'année 1808.

(Signé) J. H. C.

Château Saint Louis, }
 Québec, 5e. Mai, 1808. }

Les dits Comptes et Papiers sont comme suit, savoir :

* Voyez l'Appendice à la fin de ce Tome, No. 1 à 17.

Lu